AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-6-7711486

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Villa Blanche - 62, Avenue Nationale - La Neuvillette, 51100 REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN n° 104 - 16 JUIN 1977

Abonnement annuel : 50 F.

V I G N E

Mildiou : Etant donnée la persistance de pluies légères mais fréquentes, il convient de rester vigilant et d'intervenir aussitôt que possible dans le cas de précipitations atteignant 20 mm (traitement précédent lessivé).

Oïdium : ne pas négliger la défense contre ce champignon.

ARBORICULTURE FRUITIERE

Tavelures du pommier et du poirier

La protection doit se poursuivre en verger contaminé.

Oïdium : Le temps actuel est très favorable à l'extension de la maladie.

Acariens (Araignées rouges) : Si aucun traitement n'a été effectué à ce jour, surveiller l'activité de ce ravageur. Les pontes d'été ont débuté en début juin.

Carpocapse des pommes : Après un ralentissement des captures de papillons dans les Phérotraps, celles-ci augmentent à nouveau. Dans les secteurs où aucun traitement n'avait été jusqu'ici conseillé, des pénétrations larvaires sont à craindre à partir du 20 Juin. Le traitement devra être renouvelé après une pluie de plus de 20 mm.

G R A N D E   C U L T U R E

Mildiou de la pomme de terre

Jusqu'à présent le risque de contaminations sérieuses était très limité, du fait d'un inoculum de départ extrêmement faible. Avec les conditions climatiques actuelles et compte-tenu de l'important accroissement du feuillage, il est conseillé de réaliser avant le 22 juin une première protection sur toutes les cultures de variétés sensibles à la maladie.

Doryphore de la pomme de terre

A l'occasion du traitement contre le mildiou, ajouter éventuellement un insecticide contre les larves de doryphore si elles atteignent la taille "grain de blé".

P1.189

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant P. JOURNET

ETAT SANITAIRE DES CEREALES -

Pucerons sur épis des céréales

Depuis le 9 juin, date de notre dernier avis sur ce sujet, on observe un sérieux accroissement des populations sur blés d'hiver.

Bien que l'invasion soit variable en fonction des pièces et des situations, elle se caractérise globalement de la manière suivante :

- populations sérieuses atteignant ou dépassant le seuil de risque dans l'Aube et le sud du département de la Marne.

- populations abondantes dans le nord et le centre de la Marne et le sud des Ardennes.

- populations réduites en Ardennes (sud exclu) et en Haute-Marne.

Nous rappelons :

- que le seuil d'intervention est de 15 pucerons en moyenne par épi (soit environ les 2/3 des épis présentant plusieurs pucerons)

- que toute intervention au niveau de populations plus faibles est déconseillée.

- que les insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles et autorisés pour lutter contre les pucerons de l'épi des céréales sont : pirimicarbe - phosalone - bromophos - endosulfan - dialifos + endosulfan.

Actuellement même pour les blés les plus hâtifs la période de sensibilité aux attaques de pucerons est encore longue et il importe de les examiner avec le même soin que des cultures plus tardives.

Le Chef de la Circonscription,

J. DELATTRE

n° du papier de presse 529 AD